



CV EN SUISSE LES 5 ERREURS À ÉVITER

A lire absolument si vous voulez avoir une approche professionnelle sur le marché suisse

CV en Suisse

Les 5 erreurs à éviter

A lire absolument si vous voulez avoir une approche professionnelle sur le marché Suisse



Une marque de la société Expatwire

Introduction

Les techniques de recherche d'emploi sont en général mal maîtrisées par les candidats – on dit d'ailleurs souvent que la recherche d'un emploi est un métier à temps complet.

L'outil par excellence qui caractérise la recherche d'emploi, c'est le CV : quelles que soient les techniques de recherche d'emploi que vous utiliserez (networking, réponse à des annonces, candidatures spontanées...) vous aurez, à un moment ou un autre, toujours besoin d'un CV.

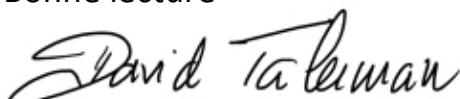
Ce document doit être parfaitement calibré pour que le recruteur comprenne rapidement quel professionnel vous êtes, pourquoi vous lui écrivez et ce que vous cherchez. Pour arriver à ce résultat, point de place au hasard. Et pour les étrangers qui postulent en Suisse, la difficulté monte encore d'un cran car présenter un CV « à la sauce » de son pays sans y intégrer les spécificités suisses serait un handicap certain : le marché suisse propose des opportunités très intéressantes mais la concurrence y est rude et les candidats de qualité nombreux. Alors donnez-vous toutes les chances de réussir en proposant aux recruteurs un **CV non seulement efficace mais aussi proche que possible des habitudes locales**.

En bref, il y a du boulot.

Je vous présente dans la suite une synthèse des principales erreurs à éviter quand on rédige un CV pour la Suisse.

Chez Travailler-en-Suisse.ch nous avons une longue expérience de la rédaction de CV, avec de belles réussites en matière d'entretiens d'embauche, de retour à l'emploi et de prises de poste. C'est en partie de cette expérience que sont issus les conseils de ce guide.

Bonne lecture



—

Auteur de « Travailler et vivre en Suisse »

Erreur n°1 : indiquer « permis B » dans son CV en pensant indiquer son permis de conduire

Une erreur basique qui concerne principalement les candidats français - et qui selon nous ne devrait plus être commise - est l'ajout dans son CV du terme "Permis B". En Suisse, le permis B est un permis de travail pour les étrangers qui habitent en Suisse, et le recruteur verra très rapidement qu'il s'agit d'une erreur de votre part (notamment en regardant votre adresse).

Ce n'est pas catastrophique en soi, mais cela prouve que vous n'avez pas fait l'effort de comprendre comment fonctionnait le marché local.

Ce que le recruteur va se dire, et les conséquences

Le recruteur se dira probablement « *Tiens, encore un candidat français, un de plus qui n'a pas compris qu'ici les choses sont différentes.* »

Sauf à ce que votre profil soit recherché depuis plusieurs mois par le recruteur ou qu'il soit exceptionnel, autant vous dire qu'on imagine mieux comme première prise de contact... Ce n'est pas une erreur grave – on pourrait presque parler de détail –, mais elle donne le ton et une image pas forcément très positive. Ça agacera le recruteur plus que ça le dérangera.



Ce qu'il faut faire

C'est un détail qui peut facilement être corrigé. Il suffit d'indiquer « titulaire du permis de conduire » dans le CV. Notez toutefois qu'il est évident pour beaucoup de recruteurs qu'un métier nécessitant des déplacements professionnels fréquents en voiture presuppose, si vous postulez, que vous avez le permis de conduire... Cela signifie que pour la plupart de métiers, il n'est pas habituel d'indiquer cette information dans son CV...

Erreur n°2 : ne pas indiquer sa nationalité dans son CV

Pourquoi faut-indiquer sa nationalité dans son CV en Suisse ? Car plus de 20% de la population résidente est étrangère, et il n'est donc pas rare de trouver des candidats étrangers. Or, un étranger a absolument besoin d'un permis de travail pour avoir une activité professionnelle en Suisse, et c'est précisément de cela dont il est question ici.

Ce que le recruteur va se dire, et les conséquences

Les recruteurs ont besoin de savoir rapidement si vous êtes suisse ou ressortissant de l'Union européenne / AELE ou extra-communautaire.

Si vous êtes suisse, pas de problème, vous n'avez heureusement pas besoin de permis de travail.

Si vous êtes un ressortissant de l'UE ou de l'AELE, les procédures sont simplifiées et l'obtention du permis de travail est une simple formalité.

Si vous êtes issu d'un pays hors UE, l'obtention d'un permis de travail est très difficile à obtenir, aléatoire et longue. Ces permis sont réservés à des profils qualifiés et recherchés, et l'entreprise va devoir présenter un dossier à l'administration cantonale. En dehors des postes où le recrutement d'un candidat est compliqué car le profil rare, la plupart des recruteurs voudront un candidat relativement rapidement et surtout ils voudront avoir la certitude qu'il pourra obtenir le permis de travail...



Ce qu'il faut faire

En clair, si vous êtes ressortissant suisse ou de l'UE / AELE, indiquez votre nationalité dans votre CV : il serait dommage qu'on imagine que vous êtes un ressortissant extra-communautaire. C'est un conseil à suivre dans tous les cas – même si cela peut choquer certains.

Erreur n°3 : négliger l'importance des langues

Vous postulez en Suisse, pays qui a la particularité d'avoir 4 langues nationales, et vous parlez à peine de vos compétences linguistiques dans votre CV ? C'est bien sûr un problème, et beaucoup de candidats abordent mal ce sujet pourtant fondamental.

Ce que le recruteur va se dire, et les conséquences

Le problème principal du recruteur, est d'évaluer correctement votre niveau dans une langue étrangère. Si le poste nécessite des contacts réguliers dans cette langue, ou si la langue de travail est une langue qui n'est pas la langue de travail du candidat, c'est une question clé à laquelle le recruteur doit trouver une réponse. En Suisse, où de nombreuses multinationales sont implantées, et où de nombreux sièges sociaux d'entreprises sont en Suisse alémanique, la maîtrise des langues est rarement un sujet secondaire.

Si vous n'indiquez rien dans votre CV, ou indiquez le minimum (du type anglais : lu, écrit, parlé) et que c'est un aspect important du recrutement, le recruteur vous mettra au pire dans la mauvaise pile s'il a un choix important de candidats, au mieux vous demandera des détails au moment de l'entretien ou par téléphone. Mais attention : si l'évaluation de votre niveau de langue est inexistante ou éloignée de la réalité, vous risquez de lui faire perdre son temps. Et un recruteur qui perd son temps avec un candidat le rappelle rarement...



Ce qu'il faut faire

Pour évaluer son niveau de langue, plusieurs outils sont à votre disposition. La simple mention « pratique professionnelle » par exemple doit être accompagnée d'une évaluation normalisée. C'est là où la classification du Conseil de l'Europe rentre en jeu (le niveau A1, ça vous dit quelque chose ?). Pour finir, je vous conseille d'ajouter vos éventuels tests, comme le TOEFL ou encore mieux, le TOEIC, et de mentionner vos éventuels voyages ou stages longue durée à l'étranger.

Erreur n°4 : ne pas parler de ses références

Autre particularité suisse, mais qu'on retrouve dans certains pays : les références. Les références, ce sont les personnes qui peuvent parler du professionnel que vous êtes et que les potentiels recruteurs peuvent contacter. Si en France, cela ne se fait pas, en Suisse, c'est quasiment une institution.

Ce que le recruteur va se dire, et les conséquences

Si vous êtes étranger sans expérience en Suisse et que vous ne mentionnez pas vos références dans le CV, ce n'est pas un drame. Toutefois, c'est un véritable « plus » de les indiquer, et un véritable clin d'œil aux habitudes locales de recrutement. Le recruteur appréciera.

Si vous êtes Suisse ou étranger avec une expérience en Suisse, le fait de ne pas avoir de références est clairement un problème. Le recruteur pourra s'interroger sur l'absence de référence.

Dans tous les cas, indiquer ses références dans son CV répond à certaines « habitudes » ou normes, qu'il faut savoir maîtriser, et surtout respecter. Je suis également persuadé qu'indiquer – ou pas – telle ou telle personne doit faire partie d'une stratégie maîtrisée.



Ce qu'il faut faire

Sans rentrer dans le détail, il est possible de ne pas indiquer de références dans votre CV en indiquant toutefois une rubrique « Références » mais avec la simple mention « Liste complète de références sur demande ». Cela signifie dans ce cas que vous remettrez en entretien une liste de références que le recruteur pourra contacter. Attention, ce n'est pas forcément la meilleure des stratégies.

L'autre solution consiste à présenter une liste réduite de référence (il n'y a pas de norme quant au nombre, cela peut aller de 1 à ...) dans son CV. Attention toutefois, tout ne doit pas être indiqué, et notamment pas les coordonnées de vos références.

Erreur n°5 : avoir un nombre de pages inadapté

Dans certains pays, présenter un CV de plus d'une page relève du suicide. Ce n'est pas forcément le cas en Suisse mais attention : s'il est théoriquement possible d'avoir un CV de 4 pages, il n'est pas forcément opportun, selon votre situation, d'envoyer un tel CV. Surtout, il faut bien comprendre que le nombre de pages du CV dépend principalement de votre profil et de votre expérience. En clair, il n'y a pas de règle toute faite, et pour certains profils, un CV d'une page sera largement suffisant, alors que pour d'autres, 3 ou 4 pages seront nécessaires.

Ce que le recruteur va se dire, et les conséquences

La difficulté du nombre de pages d'un CV, c'est qu'il n'y a absolument pas unanimité sur le sujet parmi les recruteurs. Un recruteur qui a l'habitude de recevoir des candidatures techniques s'attendra à voir un peu de détails dans le CV, et qu'il soit donc plutôt fourni. Un recruteur qui recrute des profils peu qualifiés n'aura pas besoin d'autant de détails. Et un recruteur français ou britannique, habitué des CV très courts, se sentira un peu perdu avec un CV trop long.

Autre problème potentiel qui peut gêner le recruteur : les CV trop longs ont souvent tendance à être mal organisés, et à l'inverse les personnes au profil riche qui font tenir coûte que coûte un CV sur une seule page le rendent définitivement illisible. Résultat : les recruteurs s'y perdent, ne retrouvent pas l'essentiel et passent leur chemin.



Ce qu'il faut faire

C'est votre bon sens qui doit primer : plus vous êtes expérimenté, plus le CV peut être long. Même chose si vous avez un profil technique. Si vous postulez à Genève où les recruteurs français et anglo-saxons sont nombreux, méfiez-vous. En cas de doutes, nous vous conseillons d'adopter un CV « passe-partout » de 2 pages...

Ce que nous pouvons faire pour votre CV

Nous avons répertorié dans ce guide les 5 erreurs parmi les plus courantes. Il en existe de très nombreuses autres.

Que vous souhaitiez vous faire accompagner totalement pour la rédaction du CV ou le réaliser par vos propres moyens, nous vous proposons plusieurs services pratiques autour du CV.

Service de rédaction de CV

Disponible sur Travailler-en-suisse.ch rubrique « Services »

Laissez-vous guider, nous vous accompagnons de A à Z dans la rédaction de votre CV :

- Nos consultants sont tous des professionnels du recrutement reconnus pour leur expertise dans la rédaction de CV.
- Ils rédigent pour vous un CV pertinent et totalement optimisé pour le marché suisse.
- Le regard extérieur et professionnel sur votre parcours vous assure en outre un positionnement efficace.
- La prestation vous permettra d'échanger en direct avec le consultant qui vous proposera de nombreux conseils pour aborder votre recherche d'emploi.

A venir : Décrocher un emploi en Suisse

David Talerman et Laurent Schütz, professionnel RH suisse, vous proposent un guide sans équivalent de plus de 450 pages sur l'emploi en Suisse : CV, lettre de motivation, entretien, suivi... Tout y est. La 3ème édition sera disponible à l'automne 2014.

Pour en savoir plus :

www.travailler-en-Suisse.ch

www.facebook.com/travailler.en.suisse

@Expatwire